



Groupe de suivi « Cuve EPR » :
Présentation du projet d'avis final

Réunion plénière du HCTISN du 19 mars 2019

Sommaire

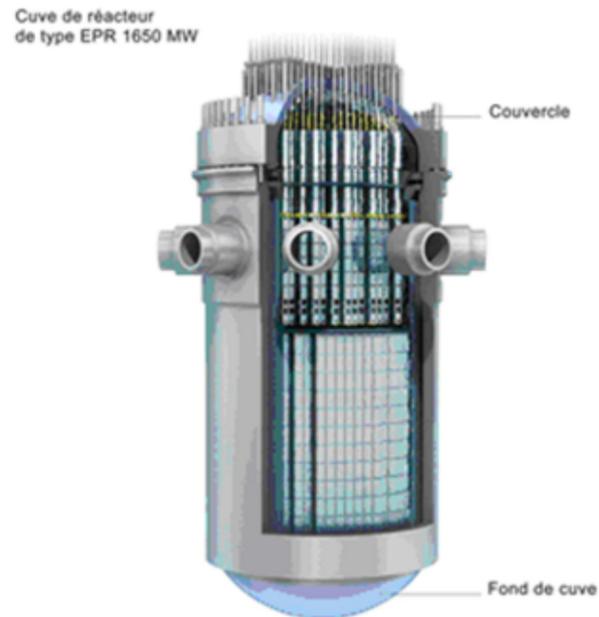
- I. Rappel des éléments de contexte : objectifs et travaux du groupe de suivi « cuve EPR »**

- II. Rappel des recommandations émises dans le cadre du rapport intermédiaire du HCTISN établi en juin 2017**

- III. Présentation du projet d'avis final**

I. Rappel des éléments de contexte

Objectifs et travaux du groupe de suivi « Cuve EPR »



Cuve EPR - Source ASN

I. Rappel des éléments de contexte

7 avril 2015 : Communication par EDF, AREVA et l'ASN sur une anomalie de la composition de l'acier dans certaines zones du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville

Dès avril 2015 : Lancement, par AREVA, d'une nouvelle campagne d'essais approfondie afin de justifier l'aptitude à la mise en service de la cuve EPR

18 juin 2015 : Réunion plénière du Haut comité – Lancement du groupe de suivi pour suivre l'instruction et pour s'assurer de l'information du public sur ce dossier

5 octobre 2015 : Saisine du Haut comité par la ministre chargée de la sûreté nucléaire sur ce dossier

I. Rappel des éléments de contexte

Saisine ministérielle du 5 octobre 2015 : le HCTISN a été saisi pour examiner les conditions dans lesquelles le public est informé des réponses aux **3 questions suivantes** :

- *« Comment cette anomalie s'est-elle produite et pourquoi a-t-elle été révélée neuf ans après la fabrication des pièces incriminées ? »*
- *Quels sont les phénomènes physiques sous-jacents et leurs conséquences en termes de sûreté dans le contexte de l'EPR, expliqué dans un langage pédagogique ?*
- *Quelles sont les mesures prises par AREVA et EDF pour assurer l'information du public et la transparence de ce programme d'essais sur la cuve témoin, en particulier sur les tests qui sont réalisés et les résultats obtenus, ainsi que sur l'analyse de la conformité de la cuve de l'EPR de Flamanville 3 au regard de la réglementation relative aux équipements sous pression nucléaires ? »*

I. Rappel des éléments de contexte

Travaux du Groupe de suivi :

10 réunions depuis janvier 2016 :

- En 2016 : les 27 janvier, 23 mars, 29 juin et 5 octobre,
- En 2017 : les 21 février, 25 avril, 24 mai, 14 juin et 4 octobre,
- En 2019 : le 16 janvier.

3 visites :

- Centre Technique AREVA à Erlangen en Allemagne le 13 mai 2016



I. Rappel des éléments de contexte

Travaux du Groupe de suivi :

3 visites (suite):

- Usine Creusot Forge d'AREVA le 23 novembre 2016
- Chantier EPR de Flamanville le 13 février 2018



II. Rappel des recommandations émises dans le cadre du rapport intermédiaire du HCTISN établi en juin 2017



II. Recommandations émises issues du rapport de juin 2017

- Le HCTISN avait constaté une communication relativement hétérogène auprès du public par les différents acteurs sur l'origine de l'anomalie, l'historique de la fabrication de la cuve de l'EPR et l'avancement du programme d'essais complémentaires
- Le HCTISN recommandait :
 - **A EDF et Framatome (Ex-AREVA) de rendre publics :**
 - les réponses aux courriers de l'ASN sur la fabrication de la cuve,
 - le rapport définitif des analyses effectuées dans le cadre de la démarche de justification de l'aptitude à la mise en service de la cuve EPR,
 - les scénarios alternatifs envisagés si les résultats de la campagne d'essais s'étaient avérés non concluants.
 - **A l'ensemble des acteurs de :**
 - renforcer la transparence sur ce dossier,
 - veiller à ce que les informations mises à disposition du public soient hiérarchisées, accompagnées d'éléments de compréhension et rédigées dans un langage pédagogique,
 - partager les informations sur l'instruction de ce dossier avec leurs homologues étrangers.

III. Présentation du projet d'avis final

III. Projet d'avis final

- Depuis la publication du rapport intermédiaire publié en juin 2017, le groupe de suivi a :
 - **suivi le déroulement des essais et l'instruction par l'ASN de la justification proposée par Framatome de l'aptitude à la mise en service de la cuve du réacteur EPR de Flamanville ; cette instruction a conduit à :**
 - l'avis n° 2017-AV-0298 de l'ASN du 10 octobre 2017 relatif à l'anomalie de la composition de l'acier du fond et du couvercle de la cuve du réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville (INB n° 167),
 - la décision n° 2018-DC-0643 de l'ASN 9 octobre 2018 autorisant la mise en service et l'utilisation de la cuve du réacteur EPR de la centrale nucléaire de Flamanville.
 - **examiné la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre du rapport intermédiaire de juin 2017.**

III. Projet d'avis

- Bilan sur la mise en œuvre des recommandations émises en 2017
 - **Une grande partie des recommandation ont été suivies d'effets :**
 - Maintien des actions soutenues d'information du public par les acteurs institutionnels,
 - Amélioration de la communication par EDF et Framatome à destination du public sur le sujet,
 - Publication en anglais de nombreux documents et supports d'information par les acteurs concernés sur ce dossier,
 - Accès du public à l'expertise grâce à la poursuite des rencontres de dialogue technique organisées par l'IRSN, l'ANCCLI, la CLI de Flamanville et l'ASN.
 - **Une recommandation n'a pas été mise en œuvre relative à :**
 - La mise à disposition du public par Framatome de ses réponses aux courriers que lui a adressés l'ASN depuis 2006 sur la fabrication de la cuve.

→ Proposition de la réitérer : **recommandation n°1 du projet d'avis**

III. Projet d'avis

Nouvelles recommandations proposées :

- S'agissant du projet EPR de Flamanville 3 :

- **Recommandation n°2 :**

Le HCTISN recommande à EDF d'explicitier au public, via des notes d'information actualisées, l'articulation entre le calendrier du projet et les différentes échéances prescrites par la décision n° 2018-DC-0643 de l'ASN précitée autorisant la mise en service et l'utilisation de la cuve.

- D'un point de vue plus général :

- **Recommandation n°3 :**

Le Haut comité recommande l'ouverture, au cas par cas, des réunions des groupes permanents d'experts de l'ASN amenés à se prononcer sur des dossiers présentant un caractère exceptionnel, à des observateurs extérieurs afin de contribuer à la transparence sur l'instruction de tels dossiers.

III. Projet d'avis

Nouvelles recommandations proposées :

- D'un point de vue plus général :

- **Recommandation n°4 :**

Le Haut comité recommande aux exploitants et aux pouvoirs publics d'associer le public le plus en amont possible de l'instruction de dossiers à enjeux nationaux afin de prendre en compte ses attentes et interrogations dès la constitution de ces dossiers et leur instruction et de veiller à rendre publiques les réponses apportées aux questions posées et à décrire, de manière transparente, la manière dont les contributions du public ont été prises en compte.

- **Recommandation n°5 :**

Le Haut comité recommande que les documents établis dans le cadre d'instructions de dossiers relatifs à la sûreté nucléaire et à la radioprotection d'installations soient rédigés en prenant en compte le fait qu'ils pourront être rendus publics, afin que les éventuelles informations relevant d'un secret protégé par la loi puissent être occultées sans porter préjudice à la lisibilité du document.

III. Projet d'avis et de recommandations

- L'avis et les recommandations proposés ont fait l'objet d'échanges au sein du groupe de suivi lors de la réunion du 16 janvier 2019 puis par messagerie électronique.
- Cette proposition prend en compte les principales remarques de l'ensemble des membres du GS.
- Il vous est proposé de valider ce texte en séance.
- **Ce texte constituera l'avis n° 11 du Haut comité.**

Merci pour votre attention